



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants
du premier degré

Saint-Denis, le 8 avril 2024

DPEP1

Affaire suivie par :

Cécile BANAIX

Tél : 02 62 48 10 01

Mél : mouvement1d@ac-reunion.fr

Le recteur

à

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les IEN chargés
des circonscriptions du premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

TRÈS SIGNALÉ - AFFICHAGE OBLIGATOIRE

CIRCULAIRE N° 20

Objet : mouvement départemental des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2024.

Références :

- note de service du 12 octobre 2023 parue au bulletin officiel spécial n° 39 du 19 octobre 2023 ;
- lignes directrices de gestion ministérielles du 25 octobre 2021 (NOR : MENH2131955X) et lignes directrices de gestion académiques en vigueur;

P.J. : Guide du mouvement 2024 avec calendrier prévisionnel

La mobilité des personnels du premier degré s'inscrit, en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, dans le cadre fixé par les lignes directrices de gestion académiques (LDGA), elles-mêmes étant une déclinaison locale des lignes directrices de gestion ministérielles contenues dans la note de service du 12 octobre 2023 portée en référence.

Le guide ci-joint vise à préciser les règles et procédures relatives à l'organisation du mouvement au titre de la rentrée 2024 dans notre département de la Réunion.

L'**affectation à titre définitif** constitue la norme d'affectation, dans l'intérêt conjoint de la continuité de service et des personnels, l'affectation à titre provisoire revêtant un caractère exceptionnel et par défaut.

Le mouvement est réalisé en une phase unique d'affectation informatisée se déroulant selon le calendrier et les modalités présentés dans le guide ci-joint.

La campagne de saisie des vœux est ouverte du

Mercredi 10/04/2024 à 12h00 jusqu'au jeudi 25/04/2024 à 23h59

La demande de mobilité constitue un moment clé du parcours de chacun. Pour accompagner les candidats tout au long des opérations du mouvement, le service de la DPEP1 est joignable selon les modalités suivantes :

Messagerie électronique : mouvement1d@ac-reunion.fr

Numéro unique : 02 62 48 10 01

Une réponse sera faite dans les meilleurs délais.

Le courrier électronique permet une traçabilité du dialogue entre les services et l'agent. En outre, l'administration est alors en mesure d'effectuer toutes les recherches nécessaires pour garantir au candidat une réponse complète.

Les résultats définitifs du mouvement seront consultables à partir du **6 juin 2024** dans l'application **SIAM - MVT1D**.

Cette circulaire, ainsi que ses annexes, sont disponibles sur le serveur académique à l'adresse :

<https://www.ac-reunion.fr/personnels-du-1er-degre-122405>, rubrique « **Circulaires et notes du 1er degré pour l'enseignement public** ».

*Pour le Recteur de région académique
recteur d'académie et par délégation
l'adjointe au secrétaire général
de région académique
secrétaire général d'académie
directrice des ressources humaines*

SIGNE

Maryvonne CLEMENT